

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

N° 20589

Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " JO 2024 - Marseille 13007 - Réfection des voies de la Corniche Kennedy "

La Ville de Marseille accueillera d'ici deux ans les épreuves de voile, ainsi que certains matchs de football à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Ces épreuves sportives sont un rendez-vous majeur pour le territoire d'Aix- Marseille-Provence, qui deviendra pour la première fois de son histoire un site olympique.

La Métropole Aix-Marseille Provence souhaite mobiliser les énergies et les investissements autour d'une dynamique collective et d'un véritable projet de territoire en modernisant et rénovant son espace public.

A ce titre, la Métropole envisage la réfection d'une portion des voies de la Corniche J.F.Kennedy, soit : du Centre Municipal de Voile au Marégraphe, correspondant à 2 550 mètres linéaires.

En conséquence, une opération d'investissement intitulée « Marseille 13007 - Réfection des voies de la Corniche Kennedy » doit être créée et affectée pour un montant de 2 000 000 euros TTC inscrite au Budget Supplémentaire 2022, enregistrée dans l'autorisation de programme 221141 du programme 14.1 de la Métropole.

Cette autorisation de programme permettra de réaliser les études préalables et la maîtrise d'œuvre et les travaux du projet d'aménagement.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :CP

2022 : 350 000 euros

CP 2023 : 1 000 000 euros

CP 2024 : 650 000 euros

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Attractivité, tourisme, international, culture, sports, grands évènements

■ Séance du 30 juin 2022

22176

■ **Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " JO 2024 - Marseille 13007 - Réfection des voies de la Corniche Kennedy "**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Ville de Marseille accueillera d'ici deux ans les épreuves de voile, ainsi que certains matchs de football à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Ces épreuves sportives sont un rendez-vous majeur pour le territoire d'Aix-Marseille-Provence, qui deviendra pour la première fois de son histoire un site olympique.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite mobiliser les énergies et les investissements autour d'une dynamique collective et d'un véritable projet de territoire en modernisant et rénovant son espace public.

A ce titre, la Métropole envisage la réfection d'une portion des voies de la Corniche J.F.Kennedy, soit : du Centre Municipal de Voile au Marégraphe, correspondant à 2 550 mètres linéaires. Cette opération comprendra notamment :

- la réfection des enrobés des voies,
- la réfection du marquage routier sur les voies,
- la réfection du marquage routier sur la piste cyclable,
- la reprise des bordures séparant les voies de la piste cyclable,
- la remise à niveau de la signalisation de police,
- la remise à niveau du mobilier urbain,
- la mise aux normes des passages piétons imposée par la loi LOM,

Cette opération nécessitera également de prévoir l'ensemble des études nécessaires pour la réalisation de tels travaux, notamment le diagnostic pour la recherche d'amiante dans les voies, les investigations permettant le repérage des réseaux existants, les études de dimensionnement de la voirie et de la structure de chaussée, l'établissement de plans et les éventuels levés topographiques indispensables.

En conséquence, une opération d'investissement n°2022103400, intitulée « JO 2024 - Marseille 13007 - Réfection des voies de la Corniche Kennedy » doit être créée et affectée pour un montant de 2 000 000 euros TTC inscrite au Budget Supplémentaire 2022, enregistrée dans l'autorisation de programme 221141 du programme 14.1 de la Métropole.

Cette autorisation de programme permettra de réaliser les études préalables et la maîtrise d'œuvre et les travaux du projet d'aménagement.

Métropole Aix-Marseille-Provence

2

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2022

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 27 juin 2022.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réfection des voies de la Corniche JF Kennedy sur la commune de Marseille (13007).

Délibère

Article 1

:

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement, n°2022103400, intitulée « JO 2024 - Marseille 13007 - Réfection des voies de la Corniche Kennedy » pour un montant de 2000 000 euros TTC rattachée au programme 14.1 Voirie Métropolitaine, Code AP 221141.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat (NPRU notamment) ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de ces opérations.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget supplémentaire de l'année 2022 de l'EST du Conseil de Territoire Marseille Provence.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit

:CP 2022 : 350 000 euros

CP 2023 : 1 000 000 euros

CP 2024 : 650 000 euros.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
JO 2024, Grands
Evènements, Etang de Berre
(UNESCO), Relation avec
l'aéroport

Éric LE DISSES